

## CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUIN 2009

Présents : Claude CULIE, maire, Thierry CALVET, Francis SEGONNE, Cécile KIEFFER, Annie MOLINIE, Régis GRANIER, Jean-Paul LOUP, Patrick PISTRE, Olivier ALBERT, Alain CORMARY, Richard FABRES, Bernard VAREILLES, Marie-France HERAIL, Rosine RAMADE, Lucien MIALHE.

Francis SEGONNE informe le conseil que Marie-France HERAIL a été nommée Chevalier du Mérite. Le conseil se lève pour la féliciter.

Annie MOLINIE a été nommée secrétaire de séance.

Le précédent conseil est adopté à l'unanimité.

### 1° STATION BIOMETRIQUE

Nous devons signer une convention avec la Préfecture du Tarn pour l'installation de la station biométrique. Thierry CALVET donne lecture de la présente convention et Monsieur le Maire propose au conseil de voter l'acceptation de l'installation de la station (votée à l'unanimité), ainsi que la signature de la convention (adoptée à l'unanimité).

### 2° PROJET ECOLE NUMERIQUE

42 écoles du Tarn seront retenues afin d'obtenir un plan d'aide de l'Etat pour un équipement numérique de qualité. Notre commune, en corrélation avec les enseignants, déposera un dossier avant le 15 juin. Projet : Achat de 8 ordinateurs portables élèves, 1 ordinateur portable enseignant, 1 tableau blanc interactif, 1 imprimante pour un budget total de 14 000 € qu'il conviendra de budgétiser. La subvention de l'état serait de 80 % du montant hors taxe avec un plafond de 9 000 €.

Monsieur le Maire demande l'accord pour :

- poser la candidature : votée à l'unanimité
- signer une convention avec l'Education Nationale : votée à l'unanimité.

### 3° BUDGET COMMUNE

Cette acquisition de matériel numérique demande donc de faire des modifications au niveau budget général de la commune. M. le Maire précise que lors du vote du budget primitif 2009, nous avions prévu le renouvellement de l'informatique de l'école et de la salle polyvalente pour un montant de 7 000 €. Ce nouveau projet évalué à 14 000 € sera donc financé par une subvention de l'Education Nationale de 9 000 € et par un virement de 5 000 € du programme matériel informatique (Programme 209) sur le nouveau programme.

La modification budgétaire suivante est proposée :

Nouveau Programme : 223 Ecole numérique rurale

	Dépenses	Recettes
2183 – 223 Matériel informatique	14 000,00 €	
1388 – 223 Subv. Education Nationale		9 000,00 €
2183 – 209 Matériel informatique	- 5 000,00 €	
Total	9 000,00 €	9 000,00€

Votée à l'unanimité

#### 4° BUDGET EAU ASSAINISSEMENT

Le chapitre 022 dépenses imprévues ne doit pas dépasser 7,5 % du budget de fonctionnement. Or au budget primitif, il était de 8,1 %. M. le Sous Préfet nous demande de rectifier notre budget primitif.

Monsieur le Maire informe le conseil que le décret 2007-1311 du 05/09/2007 et l'arrêté du 09/11/2007 pris en application de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30/12/2006, précisent qu'en l'absence de mesures de compteurs généraux, le volume prélevé doit être calculé forfaitairement : la population permanente, majorée d'un habitant par résidence secondaire multiplié par 85 m<sup>3</sup>.

Cette redevance s'élèverait à 3000 € environ.

La décision modificative suivante est proposée :

	Dépenses	Recettes
6371 – Redevance prélèvement eau	3 000,00€	
022 – Dépenses imprévues	- 3 000,00€	
Total	0,00 €	0,00€

Adoptée à l'unanimité.

#### 5° VENTE DE PARCELLES AU ROUSSY

La Mairie de Vabre est propriétaire de parcelles au Roussy situées sur la commune de Lacrouzette. Mme MANELPHE, propriétaire au Roussy, désire acquérir 2 parcelles nous appartenant et jouxtant sa propriété pour une somme de 150 €. Elle demande que soit établi un acte administratif pour éviter des frais notariés. La Mairie ne possédant pas de service juridique et la procédure étant complexe, elle devra passer par un notaire. La vente est acceptée à l'unanimité.

Pour information : problème de voisinage au Roussy, un des habitants s'est approprié un des chemins qui est propriété privée de la Commune de Vabre et qui dessert les habitations.

Possibilité : - céder ce chemin en tant que patus aux habitants du hameau du Roussy  
- Ou transférer ce chemin à la commune de Lacrouzette pour l'euro symbolique.

Nous sommes en attente d'une réponse de la sous-préfecture pour connaître les modalités à suivre.

#### 6° LOCAL PISCINE

Alain GUY a renouvelé sa demande de location du local de la piscine. Accepté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de passer convention avec tacite reconduction, tarif indexé suivant l'indice de la construction et possibilité de dénonciation du contrat 3 mois avant pour les deux parties.

Votée à l'unanimité.

#### 7° JOURNEE DE SOLIDARITE

Suite à la mise en place de la journée de solidarité (à l'origine le lundi de pentecôte), il convient de délibérer sur les modalités d'application de cette journée. Après avis favorable de la CTP, M. le Maire propose que la journée de solidarité soit effectuée **un jour précédemment non travaillé**. Pour 2009, la journée de solidarité aura lieu le 13 juillet (pont du 14 juillet).

Votée à l'unanimité.

M. le Maire demande au conseil de modifier l'ordre du jour car il a demandé aux élus de Ferrières d'assister à la discussion sur le service funéraire.

Le Conseil municipal accepte d'attendre l'arrivée des élus de Ferrières.

## 8° TOUR DES COMMISSIONS

- Suite à diverses consultations, le toit des ateliers municipaux ne se révèle pas compatible avec une installation photovoltaïque, nous devons donc faire appel à un architecte pour la réalisation de cette toiture. Monsieur le Maire demande l'autorisation de lancer une consultation d'architecte ; acceptée à l'unanimité. Il demande aussi l'accord pour faire une demande de subvention ; votée à l'unanimité.
- Une demande a été faite pour repeindre le mât de la gendarmerie de 6 mètres de haut. Demande acceptée à l'unanimité. Olivier ALBERT signale que sans nacelle cette manœuvre peut être dangereuse.
- Monsieur De Rouville voudrait que Frédéric s'occupe de la sono pendant les 2 jours des manifestations du maquis de Vabre. Le conseil ne donne l'autorisation que pour la journée qui se déroulera dans le village, c'est-à-dire le 18 juin. Monsieur le Maire rappelle qu'une gerbe sera déposée ce jour-là, ainsi que l'invitation du conseil au repas pour la somme de 20 €.
- Le 9 juin une plaque commémorative sera inaugurée à la gendarmerie à l'initiative de Monsieur LAZAR ;
- Madame CHAMAYOU a fait une demande de temps partiel. La commission sociale devra étudier cette demande ;
- La commission finance, quant à elle, devra étudier les tarifs de la cantine scolaire, des résidents et des passagers, les tarifs de la lingerie, les prestations au Centre Social ainsi que les droits de place.
- Le Conseil délibère à l'unanimité pour la suppression de la régie cantine qui ne fonctionne plus depuis le 01/02/2009.
- Monsieur le Maire informe le Conseil, que doit se tenir incessamment à la maison de retraite de St Pierre, un Conseil d'Administration qui doit délibérer sur la position par rapport au Centre Social de Vabre.

## 9° FUNERAIRE

Les élus de Ferrières étant arrivés, Monsieur le Maire donne la parole à Annie MOLINIE pour expliquer le travail de la commission.

Suite à la demande des employés municipaux de ne plus s'occuper du service funéraire et plus précisément des tâches suivantes :

- creusement de fosses et fermeture
- ouverture et fermeture de caveau
- porteurs

la commission funéraire s'est réunie pour étudier les différentes modalités existantes, Annie MOLINIE précise au Conseil :

- L'habilitation funéraire de la mairie pour le service funéraire se termine à la mi-août,
- Des entreprises privées habilitées sont prêtes à intervenir dans nos cimetières (Une liste des entreprises concernée a été mise à jour et est disponible au secrétariat)

Madame MOLINIE signale qu'il y aura certainement une augmentation que le Maire juge de 20 à 30 % sur le prix actuel de la mairie

M. LOUP tient à remercier les employés municipaux pour la qualité du service rendu et précise que le service funéraire est **un service public** qui devrait être conservé par la Commune.

La question suivante est posée :

Acceptez-vous que la Commune (les employés communaux) cesse le service funéraire ?

Vote : -Contre : 6 (LOUP, CORMARY, HERAIL, SEGONNE, RAMADE, MIALHE)

- Abstention : 1 (VAREILLES)

- Pour : 8

Cette décision est adoptée à la majorité. Elle prendra effet au 1<sup>er</sup> juillet 2009

## 10° QUESTIONS DIVERSES

- Le panneau d'arrêt de bus n'a toujours pas été posé. Monsieur le Maire demande d'attendre que les travaux de goudronnage soient réalisés.
- Des plaintes pour tapage nocturne ont été déposées en mairie. Il faudrait mobiliser un peu plus les parents.
- Mauvais état du chemin de Bouscatel qui appartient en partie à Montredon. Monsieur le Maire envisage de voir avec Monsieur CHAMAYOU Maire de Montredon Labessonné pour les travaux
- Lors de l'assemblée générale du C.A.V. Messieurs CALVET et PISTRE ont écouté les revendications du président : demande de 14 poteaux de touche (coût : 270 €) et d'une machine à tracer les lignes (coût : 400 €), le démantèlement de la baraque de chantier, et les problèmes de W.C. (dans le P.L.U.I., nous pourrions faire quelque chose de mieux). Le Conseil vote à l'unanimité pour l'achat de poteaux et de la machine à tracer.
- Source de Lascombettes : une commune a le droit d'exproprier sur une commune voisine si le projet est déclaré d'utilité publique.
- Monsieur le Maire informe le Conseil que les ruines attenantes à la maison de Monsieur Attia viennent d'être transférées aux Domaines.
- Malentendu pour les jeunes de la Mouline qui ont obtenu du Maire l'autorisation de venir sur le marché du jeudi vendre leurs produits maraîchers.
- Monsieur MAGGI demande à ce qu'on lui déplace le poteau d'électricité qui se trouvera juste devant l'entrée d'un des garages. Monsieur le Maire rappelle qu'il doit écrire au S.D.E.T. pour cette intervention. Il y en aurait un aussi à déplacer au lotissement du Salés.
- Une demande écrite va être faite à T.D.F. pour savoir qu'elles sont les modifications à apporter au relais de télévision pour la télévision numérique prévue pour 2011.
- Monsieur le Maire propose d'abattre le sapin qui se situe entre la maison de la famille AUGADE et le monument aux morts ; celui-ci étant très haut et commençant à être malade. Adopté à l'unanimité. Il faut finir d'abattre aussi ceux qui se situent au fond du terrain MIALHE ;
- Proposition est faite de clôturer l'aire des jeux d'enfants afin d'en empêcher l'accès aux chiens. A étudier.

La séance est levée à 21 heures.